

TEST CONTROLE DE PASSAGE EN DEUXIEME ANNEE OPJ DROIT PENAL GENERAL

CORRIGE ET BAREME DE POINTS

1/ CITEZ LES SOURCES DU DROIT PENAL :

- Les sources normatives : *(3 points)*
 - la Constitution
 - la loi
 - les principes généraux du droit
 - le règlement
 - la coutume
- les sources extra-normatives : *(1 point)*
 - la jurisprudence
 - la doctrine

2/ DONNEZ LA DEFINITION DE L'INFRACTION SELON CARRARA :

« L'infraction est la violation d'une loi de l'Etat, résultant d'un acte externe de l'homme, positif ou négatif, socialement imputable, ne se justifiant pas par l'accomplissement d'un devoir ou l'exercice d'un droit et qui est frappé d'une peine par la loi » *(4 points)*

3. CITEZ LES INFRACTIONS NON INTENTIONNELLES :

- La faute d'imprudence (maladresse, imprudence, négligence, défaut d'adresse ou de précaution ayant causé un préjudice). *(2 points)*
- La faute contraventionnelle (inobservation des prescriptions légales ou réglementaires établies dans l'intérêt de la sécurité publique). *(2 points)*

4/ QUELLE EST LA DIFFERENCE DE LA TENTATIVE INFRUCTUEUSE PAR RAPPORT A LA TENTATIVE PUNISSABLE ?

La tentative infructueuse à la différence de la tentative punissable se caractérise par le fait que le délinquant ne parvient pas au succès final de son entreprise par la suite d'une circonstance imputable à son fait, de son étourderie, d'une cause fortuite (délit manqué), ou d'une circonstance existant à son insu, de l'inexistence de l'infraction, de l'inefficacité des moyens employés (délit impossible). *(4 points)*

5/ QUELLES SONT LES PERSONNES MORALES QUI PEUVENT VOIR LEUR RESPONSABILITE PENALE ENGAGEE ?

- Personnes morales de droit privé à but lucratif (sociétés civiles ou commerciales, G.I.E., etc.). *(1 point)*
 - Personnes de droit privé à but non lucratif (associations, parties, etc.). *(1 point)*
 - Personne de droit public, à l'exception de l'Etat (collectivités locales, établissements publics). *(1 point)*
- (- 1 point pour les exemples)*

6/ QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LA NOTION DE COAUTEUR ET DE COMPLICE ? DEVELOPPEZ L'INTERET MAJEUR DE CETTE DIFFERENCIATION :

- Le coauteur commet un acte matériel rentrant dans la définition légale de l'infraction perpétrée. *(1.5 point)*
- Le complice participe à l'infraction par un acte particulier mais ne réalise pas un des éléments constitutifs de l'infraction. *(1.5 point)*

Intérêt majeur : le complice répond personnellement de sa participation au fait principal qui est commun à l'auteur, mais :

- sa responsabilité effective est appréciée séparément.
- l'effet des circonstances aggravantes est variable, selon qu'il s'agit de l'auteur ou du complice. *(1 point)*

7/ QUELLES SONT LES PEINES CORRECTIONNELLES PRINCIPALES ET COMPLEMENTAIRES APPLICABLES AUX PERSONNES PHYSIQUES ?

- Peines principales : *(2 points)*
 - Emprisonnement
 - L'amende
 - Le jour amende
 - Le T.I.G.
- Peines complémentaires : *(2 points)*
 - Interdiction, déchéance, incapacité ou retrait d'un droit.
 - Immobilisation ou confiscation d'objet.
 - Fermeture d'établissement.
 - Affichage ou diffusion d'une décision prononcée.

8/ QUELS SONT LES EFFETS DES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES ?

- Effets sur la peine : *(2 points)*
 - augmentation de la durée de la peine
 - élévation de degré dans l'échelle des peines criminelles
 - substitution d'une peine criminelle à une peine contraventionnelle.
- Effets sur la nature juridique de l'infraction. *(1 point)*

- Effets sur la compétence et la procédure. *(1 point)*

9/ CITEZ LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ETAT DE NECESSITE :

- Nécessité vraie : péril imminent, aucun autre moyen d'éviter le dommage menaçant. *(2 points)*
- Proportionnalité entre la gravité de l'acte et la gravité du mal évité. *(1 point)*
- Absence de faute à l'origine de la nécessité. *(1 point)*

10/ QUELLES CONDITIONS DOIVENT ETRE REUNIES POUR QUE SOIT PUNI EN FRANCE LE COMPLICE D'UNE INFRACTION COMMISE A L'ETRANGER ?

- Il faut que le fait principal soit puni à la fois par la loi française et la loi étrangère, *(2 points)*
- Et que celui-ci ait été constaté par une décision définitive de la loi étrangère. *(2 points)*